

JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet

Printemps 2012



Photo : Agrillon de Mercure (Jerôme Carlin)

Bâtiments communaux : sécurité, accessibilité, économies d'énergie

À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

MAIRIE DU TOUVET

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus au

06 87 76 15 09

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.

André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le jeudi de 13h30 à 20h00 sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascale Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, sur rendez-vous.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements : Magali Chatain au 04 76 92 34 37.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétaire parlementaire.

Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour.
38920 Crolles. Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

Prochaine permanence au Touvet : Jeudi 31 mai 2012 de 10h30 à 12h à la mairie.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h 00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi,

au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principale Monique Mary au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde périscolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Les relais d'assistantes maternelles, au 04 76 08 45 35 (halte-garderie).

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Denis Chavanne au 04 76 08 53 97.

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36. Permanences sur rendez-vous le lundi de 13h30 à 18h et le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le service vie scolaire, Magali Chatain, au 04 76 92 34 37.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Clos Schmitt - 38660 Le Touvet

Vous pouvez contacter la responsable, Anne Laurens, au 04 76 08 42 13.

La bibliothèque est ouverte au public, le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 12h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 16h30 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 9h00 à 12h00, et de 15h00 à 18h00, le vendredi de 16h00 à 19h00. Fermeture les trois premières semaines d'août.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, place de l'église, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'Église, en raison du marché hebdomadaire.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél : 04 76 92 34 34 - Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Bernin au 04 56 58 16 91.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Claudette Burillon un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

Tél : 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24.

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corinne Rieul peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 33 39 61.

Le bureau est situé au rez-de-chaussée de l'école élémentaire (entrée par l'escalier situé à droite du bâtiment, sur la place de l'école).

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter à Crolles au 04 76 04 94 81.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

Permanence le dernier mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie

M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet.
Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél : 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu (en face de l'école primaire), derrière l'église, à la salle du Bresson, à La Frette et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique environnement)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 04 82 74

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

SE DÉPLACER

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au n° vert 0800 004 906, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

PERMANENCES « INFO-ÉNERGIE »

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 04 76 61 39 00

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous le savez, les prochains mois vont être marqués par deux échéances électorales nationales décisives. Je souhaite que les actions menées demain au sommet de l'État permettent de répondre à la crise que nous traversons depuis maintenant trop longtemps. Chacun se rend compte de ses effets dans sa vie de tous les jours.

Au Touvet la municipalité a eu à cœur depuis 4 ans de n'augmenter ni les impôts locaux ni le prix de l'eau. C'est encore le cas cette année avec le budget qui a été voté à l'unanimité par le conseil municipal le 27 mars. Nous avons pu néanmoins réaliser des investissements conséquents et améliorer la qualité des services publics rendus aux habitants du Touvet grâce à une gestion rigoureuse et à des emprunts sécurisés.

Les travaux entrepris dans notre village sont le fruit de mûres réflexions. Orientés vers le développement de l'habitat, ils s'inscrivent avant tout dans la volonté de moderniser, réhabiliter, construire des équipements publics qui demain seront à la hauteur des attentes des usagers que vous êtes. J'ai souhaité vous présenter dans ce numéro le travail engagé dans l'ensemble des bâtiments communaux guidé par trois priorités : la sécurité, l'accessibilité et les économies d'énergie.

Le Touvet grandit, à nous de préserver sa qualité de vie. Le schéma de cohérence territoriale en cours d'adoption et le plan local de l'urbanisme de la commune réaffirment la nécessité de préserver les espaces naturels et agricoles. Corridor biologique, espaces naturels sensibles, trame bleue et verte, urbanisation économe en espace, autant de facteurs qui limitent les impacts du développement sur notre paysage et protègent notre patrimoine naturel. Je vous laisse les découvrir au fil des pages. N'hésitez pas à les admirer au cours de vos promenades printanières.

Je vous prie de recevoir, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération,

Laurence Théry
Maire de Le Touvet



Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Éditorial	Page	3
Dossier : Bâtiments communaux : sécurité, accessibilité, économies d'énergie	Pages	4 à 12
Environnement	Pages	13 à 15
Vie de la Commune	Pages	16 à 19
Action Sociale	Pages	20 à 21
Panorama institutionnel	Page	22 à 23
Conseil Municipal	Pages	24 à 25
Fin de travaux et inaugurations	Page	26
État Civil/Petites Annonces	Page	27
Regards sur	Page	28

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Jérôme Armand, Cécile Bachelot, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Arnaud Callec, Anne-Sophie Croyal, Dominique Guillon, Brice Laguionie, Jean-Louis Mourette, Jean-François Ortolland, Séverine Picot, Pascale Weill

Photos : Bénédicte Bescher, Raphaël Bussière (LPO), Jérôme Carlin (CGI), Véronique Cartier, Laurent Cloarec (DL), Jacques Debreux, Jacques Febvre (Gentiana), Rémi Fonters (LPO), Frédéric Gourgue (Gentiana), Andreas Nijenhuis, Jean-François Noblet, Denis Simonin

Conception graphique : MoosgraphiX - **Maquettage** : Mairie du Touvet - **Imprimerie** : Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

Bâtiments communaux : sécurité, accessibilité, économies d'énergie

La commune du Touvet compte à ce jour près d'une vingtaine de bâtiments communaux, dont six construits au XIX^{ème} siècle et seulement deux au XXI^{ème}. Avec l'évolution du nombre des habitants et de leurs besoins, l'émergence de nouvelles activités et la nécessité de répondre aux demandes légitimes des utilisateurs, l'entretien, la réhabilitation ou la création de nos bâtiments communaux représentent un enjeu majeur au Touvet. Au quotidien, ce sont plus de 10 000 m², constituant notre bien commun, qu'il faut soigneusement préserver. Une bonne gestion, doublée d'une vision prospective pour faire évoluer le bâti au gré des usages, doit répondre à trois préoccupations essentielles : sécurité, accessibilité et réduction des dépenses énergétiques.

La sécurité

La sécurité d'abord, car si le risque zéro n'existe pas, il convient de garantir aux usagers de nos services publics que toutes les précautions sont prises pour une utilisation des bâtiments en toute sérénité.

Les acteurs de la sécurité

Les maires sont bien sûr accompagnés dans l'exercice de leurs missions, notamment par les élus et par leurs services techniques. Mais au quotidien, des bureaux de contrôle ou des entreprises habilitées exercent des missions de vérification des divers organes de sécurité des bâtiments, comme les installations électriques, les installations de chauffage, les matériels de sécurité incendie, les éclairages de secours et divers diagnostics de sécurité.

Au Touvet, ont été choisis Alp'contrôle pour les bâtiments existants et l'Apave pour le suivi des chantiers. Des entreprises de maintenance interviennent aussi pour lever toutes les réserves émises par les divers rapports des bureaux de contrôles, ou par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) lors de ses visites, et pour effectuer des contrôles réguliers sur les matériels (électricité, chaudières, extincteurs, ascenseur...) afin de maintenir les installations dans le meilleur état de fonctionnement possible. Ils sont choisis en fonction de leur technicité et du domaine d'intervention considéré : chaudières, bâtiments, extincteurs, cloches ou paratonnerre.

En prévention, le SDIS, financé à parité par les communes et le Conseil général, intervient pour vérifier et fixer des dispositifs destinés à préserver l'intégrité physique des personnes en cas de risques d'incendie et de panique. L'analyse du SDIS vise à limiter les risques d'éclosion et de propagation d'incendie, assurer une évacuation des personnes en danger et à faciliter l'intervention des secours. La réglementation comprend des règles de fonctionnement adaptées à chaque type d'établissement. Deux missions relèvent du SDIS :

- Donner un avis sur des dossiers de demandes de travaux pour des établissements recevant du public (ERP) et autres bâtiments.
- Effectuer périodiquement des visites de sécurité dans des bâtiments ouverts au public.



L'église

Dès 2008 un arrêté du maire a interdit l'utilisation du chauffage de l'église, à air pulsé, dont plusieurs rapports de bureaux de contrôle soulignaient la dangerosité. Ce système vétuste, datant de 1956, a été remplacé en 2010 par un système radiant gaz. Cette nouvelle installation a coûté près de 30 000 €. La même année des travaux d'urgence ont été entrepris car certaines corniches en béton s'effritaient et menaçaient de s'écrouler : un investissement indispensable de 22 000 €.



Les Rocktambules

Le local des Rocktambules, situé dans des caves sous l'école élémentaire, a été mis en conformité incendie en 2009. Isolation par rapport au reste du bâtiment, amélioration des dégagements, renforcement de l'éclairage de sécurité, mise en sécurité de l'installation électrique, mise en place d'extincteurs, suppression de stockages divers de matières inflammables et limitation du local à 19 personnes maximum : tous ces éléments concourent à une utilisation sécurisée.



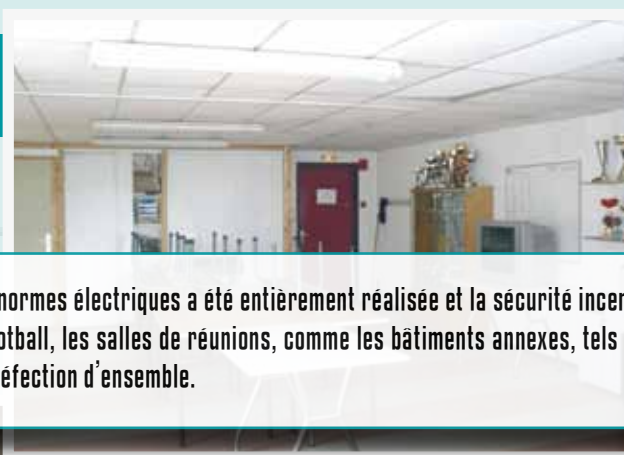
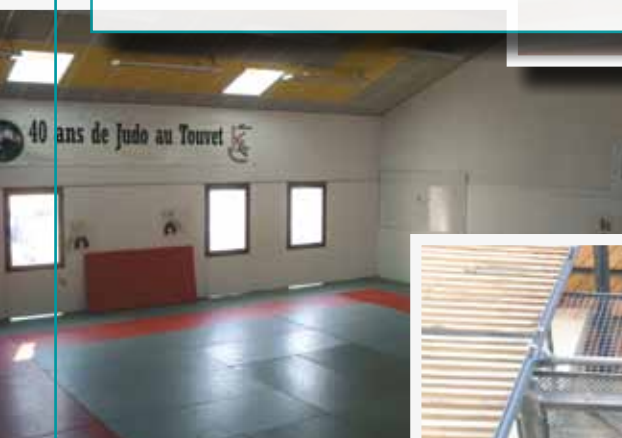
Les services techniques

Avec la création de nouveaux locaux pour les services techniques, c'est le bâtiment entier de Sofaditex qui a été remis aux normes : portes coupe-feux, électricité, remplacement des faux plafonds, pour des ateliers municipaux fonctionnels et sûrs. La sécurité a représenté 28% du chantier total.



La salle du Bresson

À la salle du Bresson en 2011, la mise aux normes électriques a été entièrement réalisée et la sécurité incendie finalisée. Les espaces intégrés tels que la salle du judo, le foyer du club de football, les salles de réunions, comme les bâtiments annexes, tels que les locaux des clubs de football, de rugby et de boules, ont bénéficié de cette réfection d'ensemble.



La perception

À la perception fin mars, les plaques de caillebotis avec des gros trous seront remplacées par des plaques pleines antidérapantes au niveau du palier haut en sortie d'ascenseur, pour permettre une meilleure circulation ; travaux de sécurité demandés par le Trésor et faits en 2012.



Local du club de rugby

En 2012, le local prêté au club de rugby doit aussi être équipé de blocs de secours et d'une alarme incendie pour une utilisation sécurisée.

Centre aéré « les Grappaloups »

Aux Grappaloups en 2012, ce sont des travaux de mise aux normes électriques et d'alarme incendie qui ont été réalisés ; complétés par la suppression de verrous sur les portes de secours, l'installation de ferme-porte sur le local de rangement, la suppression de zones de stockage pour permettre l'accès aux zones techniques.



L'accessibilité

L'accessibilité ensuite car la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a décidé de rendre accessible aux personnes handicapées tous les bâtiments qui reçoivent du public. Et c'est une excellente chose.

Ainsi depuis 2008, dans tous les projets en création/réhabilitation, la commune souscrit à ses obligations et, pour les bâtiments plus anciens, engage des diagnostics, permettant de lister l'ensemble des travaux à réaliser pour les établissements de la première à la quatrième catégorie. Tous les ans, une enveloppe de 30 000 € est réservée à la mise en accessibilité de nos bâtiments (hors grands projets).



Établissements recevant du public (ERP) de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie



Que disent exactement les textes ?

Illustrations : Conseil National Handicap

	Exigences générales	Echéances	Textes
Etablissements Recevant du Public (ERP)			
ERP neufs	Accessibilité des locaux ouverts au public - Articles R.111-19-1 à R.111-19-14 CCH**	PC**** déposé à partir du 01/01/2007	Décret n°2006-555 du 17/05/2006 Arrêté 01/08/2006 Arrêté du 30/11/2007 Article R.111-19-13 CCH
ERP existants - 1 ^{er} à 4 ^{ème} catégorie	Diagnostic accessibilité des ERP existants : Article R.111-19-9 CCH		
	- Tous les ERP de catégories 1&2 - Les ERP publics de catégories 3&4	Avant le 01/01/2010	Article 41 de la loi n°2005-102 du 11/02/2005 Arrêté du 21/03/2007 Décret n°2009-500 du 30/04/2009
	Tous les autres ERP de catégories 3&4 du secteur privé	Avant le 01/01/2011	
	Accessibilité des locaux ouverts au public	A partir du 01/01/2015	
ERP existants 5 ^{ème} catégorie	Mise en accessibilité d'une partie du bâtiment où peut être fourni l'ensemble des prestations	A compter du 01/01/2015	

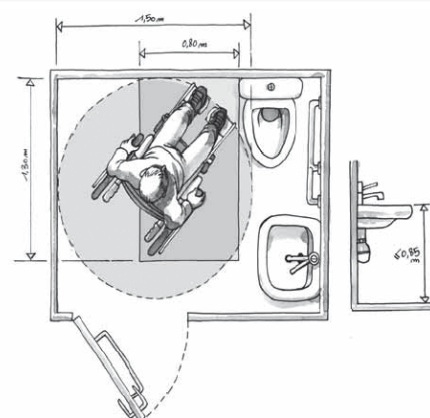
La nouvelle bibliothèque

La nouvelle bibliothèque est dotée d'une rampe d'accès conforme aux normes en vigueur pour permettre aux futurs usagers à mobilité réduite d'accéder aux locaux de la médiathèque. Le reste du bâtiment est accessible avec la mise en place de toilettes « Handicapés », des couloirs et des encadrements de portes d'au moins 90 cm de largeur...



La maison des associations

À la maison des associations, un bâtiment en étages a imposé la construction d'une cage d'ascenseur à l'extérieur du bâtiment pour que tous accèdent à tous les niveaux, y compris les caves qui deviennent des locaux de stockage pour les associations. Le bâtiment répond aux normes d'accessibilité : toilettes, largeur des couloirs, des portes... Par exemple, les portes ont une largeur minimale de 90 cm, les largeurs de couloir 1,40 m, et les sanitaires doivent permettre à un fauteuil de pouvoir se retourner dans un diamètre de 1,50 m ou à défaut de permettre de positionner le fauteuil à côté de la cuvette dans une surface minimum de 80 x 130 cm.



Le Trésor Public

Le Trésor Public a bénéficié d'un diagnostic réalisé en janvier 2011 par les services de l'État. Quelques ajustements doivent venir compléter l'accessibilité déjà inhérente à un bâtiment refait en 2000.



À ce jour, la municipalité a réalisé trois des quatre diagnostics imposés par la loi. Mais pour prendre la mesure de nos obligations, et anticiper sur les travaux que la commune devra aussi réaliser dans les bâtiments de catégories 5 existants, en 2012 ce sont quatre diagnostics supplémentaires qui sont en voie de réalisation.

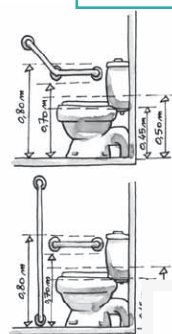
La salle polyvalente du Bresson

La salle polyvalente du Bresson est le seul équipement du Touvet classé en catégorie 1. Pour souscrire aux obligations d'accessibilité les toilettes dans l'entrée ont été entièrement refaites début mars 2012, avec une réorganisation générale permettant d'installer 2 toilettes « Handicapés », hommes et femmes. Au printemps 2012, il reste des travaux à réaliser pour une accessibilité relative : une rampe d'accès du parking au parvis de la salle, le remplacement des portes d'entrée et des portes d'accès à la salle avec des largeurs de passage adaptées. De la même façon, une étude est en cours pour permettre un accès par le niveau haut de la salle et une adaptation des escaliers menant aux salles du haut de la salle.



La nouvelle Poste

La nouvelle poste située place de l'église doit être dotée d'une rampe d'accès extérieure et d'une rampe à l'intérieur, pour franchir les différents niveaux entre l'accueil et les trois bureaux situés à l'arrière. La porte d'entrée, en aluminium, répond aux normes « handicap ». Les guichets sont installés à hauteur réglementaire pour les usagers en fauteuil.



L'église et la place de l'église

Avec l'installation d'une rampe d'accès à l'extérieur, l'église, bâtiment de catégorie 3, doit aussi permettre d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

L'ensemble du projet de réfection de la place de l'église intègre l'accès des personnes à mobilité réduite aux équipements publics et justifie d'aménagements rendant toute la place accessible aux personnes en situation de handicap. À l'issue de réunions avec les riverains et les commerçants de la place, plusieurs réunions avec les commerçants du marché et les forains de la vogue doivent encore se tenir pour qu'une présentation plus complète puisse être faite dans les pages à venir du bulletin municipal.



Le centre aéré et l'espace Point jeunes, les écoles maternelles et élémentaires, la mairie, la cantine, les locaux sportifs, la gendarmerie, l'ancienne bibliothèque et la halte-garderie feront l'objet de programmations échelonnées, du fait de leur classement ou de changements de destination à venir.

Dessins : Ministère du Logement et de la Ville



Les économies d'énergie

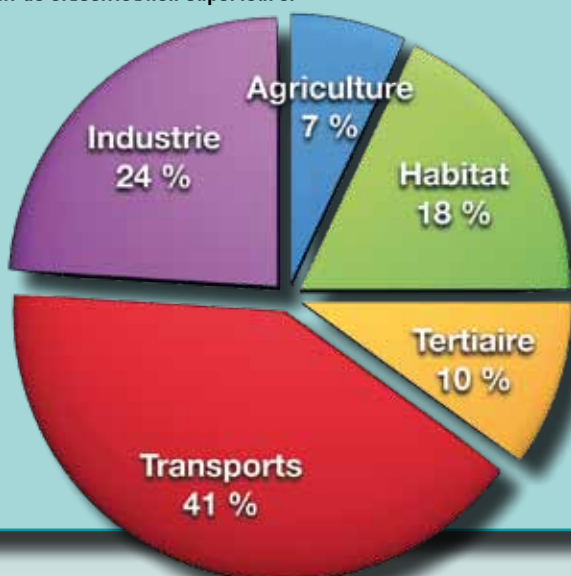
Les économies d'énergie enfin, car le constat est sans appel. Sommet de Rio, protocole de Kyoto, lois Grenelle 1&2, Agendas 21, Plans Climat Énergie... les décisions mondiales, nationales ou locales nous demandent de réagir. Nous consommons tous, à notre échelle, beaucoup d'énergie pour nous déplacer, nous loger, travailler. Et émettons du même coup beaucoup de gaz à effet de serre directement responsables du réchauffement climatique de la planète. Dans le Grésivaudan, comme en France d'ailleurs, le premier secteur contributeur est celui des transports, suivi par l'industrie et l'habitat.

Participer à l'effort collectif, avec un souci non négligeable d'amélioration du confort des usagers et de réduction des dépenses publiques, devenait donc une vraie gageure à l'échelle de la commune. En 2008, Serge Simon, conseiller municipal, a réalisé un diagnostic sans appel : aucun de nos bâtiments communaux n'obtient une classification au-delà d'une étiquette C.

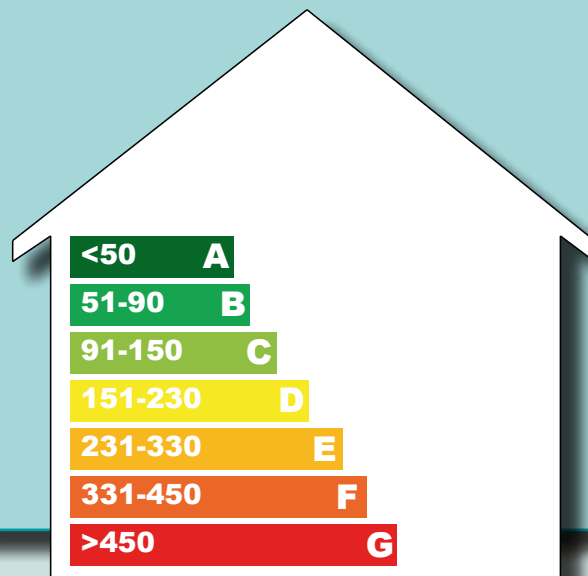
Ainsi, chaque année la commune consacre 30 000 € (hors grands projets et changements de chauffages) à l'isolation des bâtiments, au changement des huisseries, à une meilleure régulation des systèmes de chauffe, etc., pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments, et viser un objectif de classification supérieure.



Serge Simon



Émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité (source : CCG)



La classification de la performance énergétique en kWh/M²

Toiture ventilée favorisant l'inertie thermique

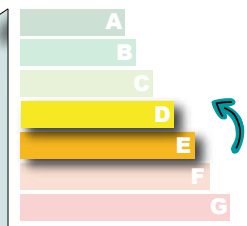
L'école



Les bâtiments de l'école, occupés à l'étage par plusieurs associations, bénéficient progressivement d'un changement complet des fenêtres : façade ouest des bâtiments nord et sud en 2009 et 2010, avec double vitrage feuilleté faible émissivité. En 2012 toutes les fenêtres du bâtiment central de l'école primaire doivent être remplacées par des fenêtres identiques aux bâtiments nord et sud. En 2008, la chaudière fioul de l'école élémentaire a été remplacée par une chaudière à gaz. Une analyse des services techniques a permis de programmer une réfection partielle de l'isolation des combles. Seul le bâtiment sud de l'école primaire est équipé d'une vieille couche de laine de verre usagée de 10 cm d'épaisseur dans les combles perdus : un remplacement est prévu avec un matelas de laine minérale de 28 cm respectant la Réglementation Thermique 2012.

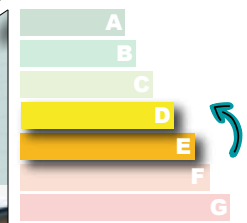


Extension bois au nord à



Le Trésor Public

Fin 2011, toutes les fenêtres de la Perception ont été remplacées par des fenêtres bois « éco-labellisées » avec du double vitrage à faible émissivité. La façade sud, très abîmée, doit être refaite en 2012. La municipalité a opté pour une solution d'isolation par l'extérieur de cette façade pour augmenter la performance thermique du bâtiment, avec un isolant directement posé sur l'ancien support.



La cure

À la cure, l'ancienne chaudière à fioul a été remplacée par une chaudière gaz à condensation. La régulation est effectuée en fonction de la température extérieure et par des robinets thermostatiques installés sur chacun des radiateurs. Début 2012, le plancher des combles a bénéficié d'un complément d'isolation en laine minérale et d'un nouveau revêtement bois pour pouvoir circuler facilement. La commune a acheté les matériaux et le travail a été réalisé par l'équipe paroissiale. Seul le changement complet des huisseries permettra d'atteindre l'objectif fixé.

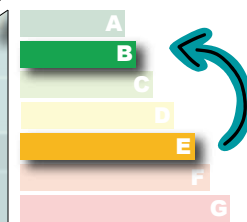


Protection passive
par claire-voie au sud
évitant la surchauffe

La nouvelle bibliothèque

Le bâtiment de l'Ancien Tram a d'ores et déjà bénéficié en 2009 du changement complet de ses huisseries, avec double vitrage et volets roulants. Le projet de nouvelle bibliothèque permet de progresser encore dans la réduction de la consommation énergétique. Les menuiseries restantes sont remplacées par des menuiseries bois à double vitrage. Le bâtiment est complètement isolé par l'intérieur sur l'existant et par l'extérieur ; une isolation sous dallage complète cette « coque thermique ». L'isolation des murs et la toiture du bâtiment, avec un travail en coupe du faux plafond permet de limiter le volume à chauffer et d'apporter de la lumière naturelle, en recourant à moins de lumière électrique. La création d'une extension bois au nord, très bien isolée, y compris avec une toiture végétalisée permet de traiter thermiquement

la façade la plus défavorable. Une nouvelle chaudière gaz à condensation, calibrée pour le fonctionnement de la future bibliothèque, a été installée en 2010.



Dessin de l'isolation de la bibliothèque : La Fabrique architectes

La maison des associations



À la maison des associations, l'isolation du bâtiment est aussi réalisée conformément aux nouvelles réglementations thermiques

en vigueur lors du dépôt du permis. L'exigence thermique est de plus en plus élevée pour avoir des bâtiments moins énergivores : là encore le bâtiment est pourvu d'une isolation intérieure complète, des murs extérieurs et des sous-toitures. Les fenêtres sont en bois pin rouge européen avec un double vitrage à faible émissivité.



Qui sont nos partenaires ?



L'Association pour une Gestion Durable de l'Énergie (AGEDEN) assure la promotion et la mise en œuvre de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables dans le département de l'Isère, et soutient les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques. L'espace « Info-énergie » de l'AGEDEN informe et accompagne tous les publics d'une manière neutre et en toute indépendance.

L'AGEDEN est soutenue et financée par la Région Rhône Alpes, l'ADEME et le Conseil Général de l'Isère.

AGEDEN

Le Trident - Bâtiment A
34 avenue de l'Europe
38100 Grenoble

Tel : 04 76 23 53 50

Fax : 04 76 23 53 51

Site web : www.ageden.org



ADEME Rhône-Alpes

10 rue des Émeraudes
69006 Lyon

Tel : 04 72 83 46 00

Fax : 04 72 83 46 26

E-mail : ademe.rhone-alpes@ademe.fr

Site Web : www.rhone-alpes.ademe.fr



« Soirée thermographique » - Mercredi 4 avril 2012 à 20h30 à la mairie

Au Touvet, dans le cadre du projet « familles à énergie positive », l'AGEDEN a pratiqué des diagnostics avec une « caméra thermique » de deux de nos bâtiments communaux : la gendarmerie et l'école élémentaire des Trois Cours. Des couleurs bleu, rouge, vert et jaune déterminent sur les photos réalisées le degré de déperdition des bâtiments et identifient les « ponts thermiques » existants. Pour tout savoir sur les diagnostics, une réunion, précédée d'une balade thermique dans la commune, a lieu le 4 avril à compter de 20h30. Rendez-vous à la mairie !



Environnement

16 familles du Touvet relèvent le défi « familles à énergie positive » !

Quel défi ? Adopter des gestes d'économie d'énergie pour réduire sa consommation d'énergie (chauffage et électricité) d'au moins 8% par rapport à l'hiver dernier, de décembre à avril. Il s'agit de s'impliquer de façon ludique et citoyenne pour réduire toutes les dépenses énergétiques, et changer les comportements de toute la famille. Et finalement pas si compliqué que ça et efficace !

Dans le Grésivaudan on compte 70 familles participantes : 16 familles ont constitué l'équipe des « Touverts » au Touvet. Des rencontres, des échanges, une brochure distribuée à chaque participant, un quizz en ligne permettent d'identifier et de mettre en oeuvre les éco-gestes, entre chauffage, éclairage, cuisine, multi-média, ... Le site web <http://isere.familles-a-energie-positive.fr/> permet de suivre régulièrement sa consommation. Pour l'heure, l'économie moyenne de l'équipe est de 10% et une famille a économisé plus de 50% !



Des exemples d'éco-gestes ? Piochés parmi une centaine de conseils : utiliser des ampoules éco, éteindre les lumières inutiles, couper les veilles des appareils multimédia, dégivrer son réfrigérateur et son congélateur, adapter la température de chauffage à l'usage des locaux, fermer les volets ...

Depuis 2008, plus de 3 000 participants ont permis d'économiser plus de 3 000 000 kWh. Animé par l'Ageden, ce défi est soutenu par l'Ademe, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la Communauté de communes du Grésivaudan et la commune du Touvet.

Venez nombreux le 12 mai à Crolles à la Marelle à partir de 14h lors de l'événement de clôture pour connaître les résultats de cette année d'économie !!!!

Permanences « Info-Énergie »

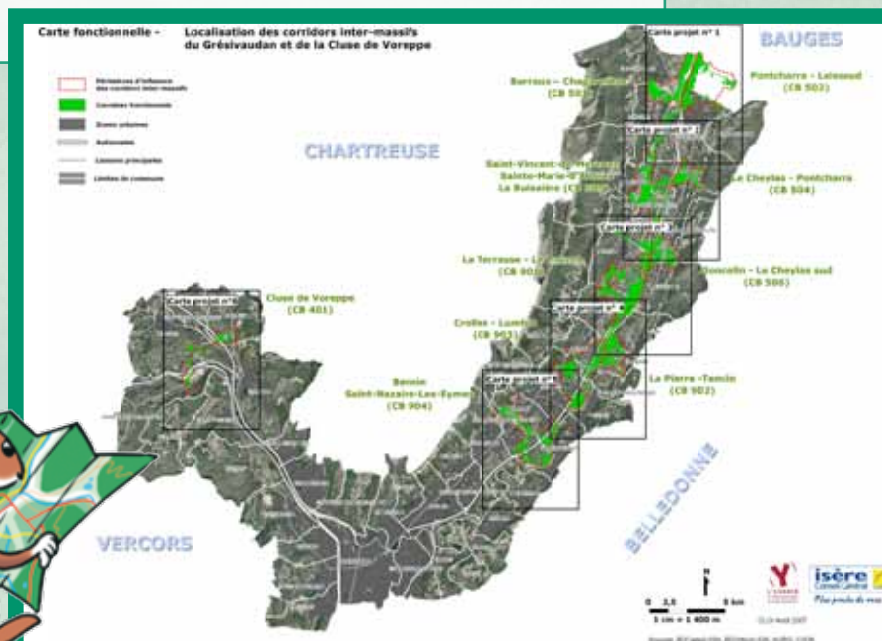
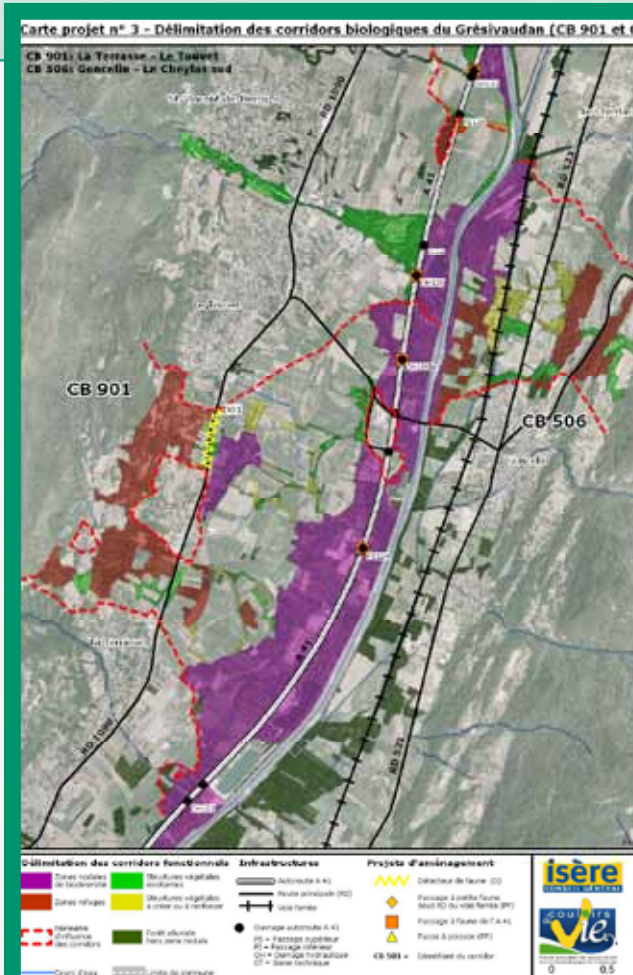
Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ? Pour vous répondre Le Grésivaudan organise, une fois par mois et sur rendez-vous, des permanences gratuites assurées par un expert de l'Espace Info-Énergie de l'Isère (l'AGEDEN) au siège de la Communauté de communes, 115 rue Louis Néel, à Crolles, les mercredis 11 avril, 9 mai, 13 juin, 11 juillet, 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre, de 9h à 12h.
Inscription gratuite sur rendez-vous. Tél. 04 76 23 53 50



Le Touvet est traversé par le corridor biologique du Grésivaudan de la Frette aux limites de l'autoroute.

Dans l'Isère un des 6 corridors identifiés englobe les territoires du Grésivaudan jusqu'à la cluse de Voreppe.

Au Touvet, la création d'un espace naturel sensible à la frette adossé à l'arrêté de biotope protégeant le marais daté du 3 décembre 2002 et de toute la zone de forêt alluviale située en bordure de l'autoroute (délibérations du 17 août 2010 et du 17 juin 2011) va être confortée par trois actions visant à protéger la faune, sensibiliser le grand public et informer les usagers de la route.



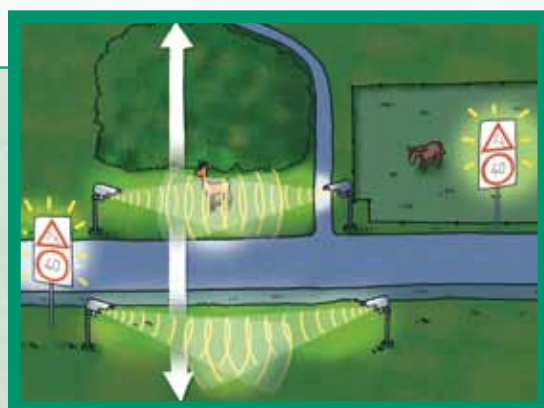
Passage de la faune

L'autoroute est un des éléments qui fragmentent le plus l'espace : souvent de légers aménagements réalisés au dessus ou au dessous de l'autoroute A41 permettent le passage de la faune. En bordure de la plaine du Touvet, un pont a été quelque peu réaménagé dans ce but.



Systèmes de détection

Les collisions de l'homme avec la faune ont souvent des conséquences dramatiques : l'implantation de systèmes de détection de la faune permet de détecter la présence d'un animal à proximité de la route. Ce système envoie un signal sur un panneau de signalisation qui prévient l'automobiliste du danger et lui demande de ralentir. À la Frette, sur la RD 1090 un détecteur doit être installé courant 2012.



Sensibilisation

Pour diffuser une information large à l'ensemble des habitants, la réalisation de deux sentiers de « découverte » est en cours d'étude. Ils permettent à chacun de découvrir les différentes caractéristiques d'un corridor biologique et ses enjeux. Un des sites pré-identifiés est celui de la liaison entre le Touvet et la Terrasse. Ces sentiers présentent la perception que les animaux ont de leur environnement et expliquent la nature ordinaire... Le sentier entre la Terrasse et le Touvet permet de relier les deux communes.



Vie de la commune

Ça s'est passé chez nous

Vœux du maire à la population

C'est en présence d'un large auditoire composé de maires et d'élus du territoire, d'habitants et de personnalités institutionnelles, que le maire Laurence Théry, maire, a présenté ses vœux à la population entourée de la quasi-totalité du Conseil municipal et du Conseiller général du canton du Touvet, Georges Bescher.

Après avoir salué chacun dans l'exercice de sa fonction, comme représentant « tous, à des titres divers, le développement, l'animation, la diversité de notre village, tout ce qui fait la force du Touvet, commune qui a su garder et s'emploie à garder ses services publics, à développer et à soutenir son réseau d'entreprises, à aider et à encourager son tissu associatif, à amplifier encore la qualité de l'enseignement dans une période où l'Education Nationale est particulièrement menacée, avec une pensée particulière pour les professionnels de santé, médecins, infirmières, kinésithérapeutes, etc., compte-tenu des difficultés rencontrées pour maintenir ce qui fait le cœur de leurs métiers, la qualité des soins et un accès égal pour tous à la santé dans le contexte de déficit public qui sévit actuellement ». Après un bilan de l'année écoulée, elle a dressé les perspectives de l'année à venir et notamment de l'échéance majeure que constituent les élections nationales : « Je pense que c'est un rendez-vous qu'il ne faut pas manquer car les Français ont besoin et envie de démocratie. Au Touvet cette année, ce sont 243 nouveaux électeurs, Touvetains et Touvetaines, qui sont venus s'inscrire sur les listes électorales (soit un total de 2473 électeurs). »

Elle a ensuite abordé successivement les chantiers économiques avec l'aménagement de la zone du Bresson, celui des services publics, Centre de tri de la Poste, SDIS, gendarmerie, bibliothèque et bureau de poste. « L'année 2012 sera une année d'inaugurations dans le droit fil des projets engagés depuis plus de trois ans : Maison des Associations, station de déferrisation autorisant le retour du droit à construire au Touvet depuis 2011, bibliothèque, Centre de tri, etc. Sans oublier le volet social avec un ensemble de chantiers qui s'engagent pour permettre à tous de se loger au Touvet. Madame le Maire a terminé par la préservation, l'embellissement du cadre de vie, le maintien du bien-vivre au Touvet. « Deux projets d'aménagement sont en cours : place de l'Église et la place de l'École pour organiser les espaces, permettre la conciliation des modes de déplacement piéton, cycle et voiture. L'aménagement urbain doit s'inscrire dans des liaisons cohérentes entre les espaces publics, les bâtiments communaux et les services publics de la place de l'Église à la place de l'École en rejoignant le nouveau Quartier de la Gare. »

Elle a conclu sur un mot d'espoir : « Car aujourd'hui, avec tout ce qui s'est passé dans le monde en 2011, la confiance est permise pour que la politique reprenne ses droits en 2012 » et a souhaité « que la démocratie en bien des endroits de la planète ait les moyens de s'installer. » Elle a enfin formé « des vœux pour que 2012 soit une année de réussite personnelle, de santé, de bonheur, porteuse d'une grande espérance collective pour retrouver le chemin de la confiance. »



Vœux du maire au personnel communal

« Nous sommes actuellement dans une phase de consolidation de l'administration communale et nous devons nous donner les moyens d'améliorer encore le service public rendu aux usagers grâce à notre travail commun » : c'est par ces mots que le maire Laurence Théry, entourée des élus de son Conseil municipal, et de Loïc Duret, directeur général des services, a tenu à anticiper l'année 2012, félicitant de vive voix la cinquantaine d'employés communaux réunis le vendredi 27 janvier au Château du Mollard pour la cérémonie des vœux. « Ce que nous avons fait depuis 3 ans et demi est exceptionnel, malgré un contexte budgétaire très difficile, et aujourd'hui nous pouvons être fiers de ce que nous avons construit ensemble ».

Du secteur de l'enfance et de la jeunesse aux services techniques en passant par l'administratif et l'action sociale, l'ensemble des fonctionnaires territoriaux ont œuvré pour un « mieux vivre » collectif. Ils en ont été chaleureusement remerciés par le maire et le DGS de la commune.



Cérémonie de la citoyenneté

Le 9 mars dernier, la commune du Touvet organisait une cérémonie de la citoyenneté afin de remettre aux jeunes Touvétains, tout juste majeurs, leur première carte électorale.

Laurence Théry, maire, les élus du conseil municipal et les membres de la commission électorale les ont reçus de manière très officielle dans la salle du Conseil municipal.

« 18 ans, c'est le passage à l'âge adulte, un âge où l'on devient responsable de ses actes a rappelé le maire aux jeunes présents. La démocratie permet de voter. Au nom de tous ceux qui ont lutté pour la conquête du suffrage universel et pour ceux qui dans le monde se battent encore pour obtenir ce droit, votez ! Ne laissez jamais les autres choisir pour vous. »

Paul Charpenay, membre de la commission électorale, a félicité les présents qui en venant retirer cette carte électorale, ont fait leur premier acte citoyen.



À la rencontre de l'Afghanistan

Rencontres, discussions, partage entre parents, collégiens et habitants : pour partir vers d'autres horizons et rencontrer d'autres cultures, le collège la Pierre Aiguille, dans le cadre du projet pédagogique de Corine Schmitt, professeur de français, et la commune du Touvet organisaient en partenariat une journée découverte de l'Afghanistan, le samedi 24 mars 2012 à la salle du Bresson. Au programme une exposition réalisée par les élèves de 3e du collège la Pierre Aiguille, des films sur le thème de l'enfance, un défilé de costumes traditionnels afghans, une dégustation de spécialités afghanes, une table ronde avec Nafi Nassim, auteur d'une autobiographie « de Kaboul à Marseille » et d'un livre de cuisine « parfums et couleurs de la cuisine afghane », et Michel Tourneux, professeur de philosophie.

Nafi Nassim a fait le récit de sa vie en Afghanistan, de son enfance sans histoire au coup d'état d'avril 1978, de l'invasion soviétique à la guerre civile, qui l'obligent à fuir avec ses enfants à travers l'Iran et le Pakistan pour arriver enfin en France. Aujourd'hui, Nafi est française, naturalisée comme ses deux enfants. Elle se dit heureuse que la France soit pour elle un pays d'asile mais ne peut s'empêcher de constater que « ce serait encore mieux si personne n'avait besoin d'asile ».

La préparation des spécialités afghanes dégustées ce samedi à midi avait donné lieu à un atelier de cuisine animé la veille par Nafi Nassim : une dizaine de personnes ont pu apprécier le sens l'hospitalité orientale et toute la subtilité de cette cuisine venue d'ailleurs.

À venir au Touvet

Les musiciens du Louvre au château du Touvet

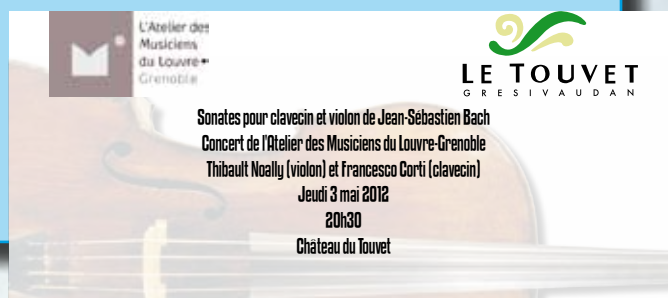
La grande galerie du château du Touvet nous ouvre une nouvelle fois ses portes : un superbe écrin pour une musique prestigieuse.

En partenariat avec les Musiciens du Louvre, la municipalité vous propose un concert de l'Atelier des Musiciens du Louvre au Château du Touvet le **JEUDI 3 MAI À 20h30**. L'orchestre des Musiciens du Louvre, fondé en 1982 par Marc Minkowski, s'est imposé sur la scène européenne comme un des meilleurs ensembles de musique baroque et classique. Les musiciens jouent sur des instruments et dans le style de l'époque.

Cette année, au programme : sonates pour clavecin et violon de J.S. Bach avec deux musiciens de renommée internationale, Thibaut Noally au violon et Francesco Corti au clavecin.

Le prix des places est de 12 euros. Un tarif réduit de 8 euros est proposé aux chômeurs, étudiants, moins de 18 ans, et bénéficiaires de minima sociaux.

Il est recommandé d'acheter très tôt ses places auprès du secrétariat de la mairie.



Macadam 2012

Une fois de plus, Macadam illumine les rues du Touvet le **26 mai prochain**. Comme chaque année, les visiteurs, adultes et enfants, pourront soit admirer les peintres, dessinateurs et sculpteurs à l'œuvre, soit participer eux-mêmes aux diverses activités proposées tout au long de la Grand Rue, depuis la Place de l'église jusqu'au Parking Plaussy, avec une vingtaine d'ateliers ouverts à tous.

Dans le fil du thème choisi cette année par la commune, l'événement et les ateliers s'organisent autour du « voyage » : voyage dans le temps, depuis l'aube de l'humanité à nos jours ; voyage dans l'espace, tout autour du monde et par tous les moyens possibles, et pourquoi pas vers la lune, le soleil et les étoiles ! Voyage dans le réel, ou l'imaginaire, à travers les rêves et les idées...

La musique et la poésie sont aussi dans nos valises, avec des textes lus ou écrits, pour nouer le lien entre les acteurs, et avec le public.

Le soleil est bien évidemment l'invité d'honneur !



4^e Journée « plantes & jardins » au château du Touvet, le 3 juin

Le château et la commune de Le Touvet organisent le dimanche 3 juin 2012, de 9h à 18h, la 4^e édition de la journée « plantes & jardins ». Cette journée qui s'inscrit dans le cadre de la manifestation nationale des « Rendez-vous aux jardins », a pour thème en 2012 « le jardin et ses images ». Comme chaque année le château du Touvet ouvre ses portes à une trentaine d'exposants : bulbes botaniques des cinq continents, vivaces alpines, cactées, plantes de serre (froide, tempéré, chaude), aromatiques, plantes aquatiques, rosiers... pour vous permettre de dénicher des plantes rares, compléter vos massifs et vos balcons ; poterie, tadelacks, biscuits, miel, essence de lavandin ... pour les amateurs d'artisanat.

Des animations rythment la journée, avec :

- des expositions comme le « Jardins en Images, les coulisses des jardins du château du Touvet » (album de photos inédites, plans et aquarelles du 18^e siècle, images d'archives au fil du temps et des saisons) et les « aquarelles botaniques »,
- des ateliers et des stands : conseil des Jardiniers de France, aquarelle botanique (2 ateliers de 2 heures. 8 participants par atelier ; sur réservation au 06 88 60 14 52), une animation autour de « la vie des abeilles » (Nathalie Ripert, apicultrice), promenades découvertes pour « reconnaître des plantes sauvages locales comestibles » (Véronique Pellé de l'association « Gourmandises sauvages »), animation pour « connaître et utiliser les huiles essentielles » (Virginie Peytavi, conseil en phyto-aromathérapie),
- un atelier pour les enfants de 5 à 10 ans « Dessine-moi un jardin » à 14h30 (sur réservation au 04 76 08 42 27), des promenades à dos de poney dans l'allée du château.

Et, bien sûr :

- Visites guidées des jardins du château à 10h30, 11h30, 14h30, 15h30 et 16h30
- Manœuvre des eaux des fontaines toutes les heures à partir de 11h

Tarif : 2 € (gratuit pour les moins de 18 ans). Les entrées permettent de participer à une tombola avec plusieurs tirages. Le prix d'entrée du château avec la visite des jardins est réduit pour l'occasion (4,50 € habituellement).

Vous souhaitez commander des plantes ou d'autres produits aux exposants pour qu'ils vous les livrent lors de la journée plantes et jardins, n'hésitez pas à découvrir et à utiliser les coordonnées et les liens mis à votre disposition sur le site internet de la commune : www.letouvet.com, rubrique « manifestations ».

JARDINS
& CHATEAU
DU TOUVET


LE TOUVET
GRESIVAUDAN

4^e édition Plantes & Jardins

Exposition - Vente, Ateliers, Animations, Tombola, ...

Entrée : 2 € - gratuit pour les moins de 18 ans

Château du Touvet
Dimanche 3 juin 2012
(9h-18h)



A41, sortie Le Touvet, suivre le fléchage

Action sociale

L'aide aux aidants

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la commune du Touvet souhaite accompagner les aidants qui, au quotidien, prennent en charge un malade en situation de handicap ou de dépendance. Le Centre Communal d'Action Sociale a engagé cette réflexion en proposant deux soirées pour échanger et faire connaître cette situation particulière, susceptible de toucher chacun d'entre nous. Jean-Louis Mourette, membre du CCAS, a en grande partie porté l'organisation de ces événements.

Conférence « Alzheimer »

Le vendredi 20 janvier à 20 heures au Collège Pierre-Aiguille, une cinquantaine de personnes sont venues assister à la conférence organisée par le Centre Communal d'Action Sociale du Touvet : La maladie d'Alzheimer, fléau social et familial, animée par Monsieur Gérard Dognon – Président de France-Alzheimer Isère, en compagnie de Madame Labastou, également membre de l'association. Aloïs Alzheimer, médecin Allemand, a découvert au tout début du XX^{ème} siècle une dégénérescence cérébrale majeure chez certains de ses patients : alors que dans un neurone sain, les tubules assurant le transport des nutriments et des messages sont reliés par les protéines tau, dans un neurone malade les protéines tau constituent des torsades indépendantes qui déforment et perturbent le fonctionnement des tubules (autre protéine : la tubuline). La démence de type Alzheimer (DSTA) atteint, de façon plus ou moins marquée, 5% des personnes âgées de plus de 65 ans et 20% des plus de 85 ans. Mais la maladie ne touche pas uniquement les personnes âgées.

La maladie peut conduire à une dépendance physique et mentale totale. Elle se manifeste généralement par une perte progressive de la mémoire, des difficultés à effectuer des tâches familiales, des problèmes de langage, une désorientation dans l'espace et dans le temps, un changement d'humeur et de comportement, de personnalité. Elle nécessite alors l'assistance plus ou moins permanente d'une tierce personne, et constitue pour les familles une charge physique et morale difficilement supportable.

Les échanges qui ont suivi cette présentation et les témoignages très touchants ont révélé toute la difficulté pour les proches de prendre en charge le malade, de s'épuiser à accompagner dans le quotidien ces personnes en manque d'autonomie.

Le manque et le coût d'établissements spécialisés ont été unanimement soulignés.

Théâtre-débat « la Dépendance »

Dans le prolongement de la conférence sur la maladie d'Alzheimer, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Touvet a organisé le vendredi 10 février 2012 au Bresson une soirée d'information. L'association « Quand Fanny ... » a joué la pièce de théâtre : « J'habite à côté de chez moi », suivie par un débat sur la dépendance. Une centaine de spectateurs étaient présents.

Sur scène, quatre comédiens ont tour à tour joué très justement la détresse des malades dans le quotidien d'un Établissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Et ils relataient aussi des réflexions de personnes âgées sur la vieillesse non dénuées d'humour. D'autres thèmes ont été abordés comme la solitude, la perte de repères, la prise de traitements, le personnel soignant confronté au manque de temps accordé à chaque pensionnaire. Ce spectacle invitait le public à débattre de la dignité et de la place de la personne âgée dans la société. Cet échange, animé par Claire Pinet, psychologue, a mis en lumière la nécessité de la formation des accompagnants, le rôle essentiel joué par les soignants et la difficulté des familles concernées.

Qui sont les aidants ?

Être un aidant, c'est tout simplement veiller au bien-être et à la qualité de vie d'un proche qui a besoin d'un soutien.

Faire prendre des médicaments, cuisiner les repas, exécuter les corvées domestiques, faire les courses, habiller le malade et accomplir ses soins d'hygiène, accompagner la personne lors des rendez-vous, gérer le budget, etc. sont le lot quotidien des aidants.

Souvent, les aidants sont des proches des personnes prises en charge : époux ou épouse, parents, frères sœurs, enfants, etc. L'aide devient un « bricolage familial ».

Aujourd'hui, 60% des aidants sont des aidantes, subissant la « double peine » en perdant leur travail et donc leur salaire, leurs droits sociaux. La prise en charge de l'aidé est gratuite, sans professionnalisation, non reconnue. Les aidants ne sont pas des citoyens ordinaires, ils ont besoin de protection.

À l'issue de ces deux soirées, Laurence Théry a annoncé la mise en place dans la commune d'une formation pour les aidants au Touvet, organisée par l'association France Alzheimer Isère.

Au Touvet, organisation d'une formation « d'aide aux aidants »

Chaque fois que l'aidant est confronté aux comportements déroutants du malade, une question se pose : Quelle attitude adopter ? Pour répondre aux questionnements, soulager et soutenir les aidants, France-Alzheimer Isère organise des formations gratuites. Ces formations sont animées par un(e) psychologue et un(e) bénévole de l'association. L'ensemble du cycle est d'une durée de 14 heures, sous la forme de 4 demi-journées, espacées sur plusieurs semaines.

Le Centre Communal d'Action Sociale du Touvet veut mettre en place cette formation. Un groupe de dix personnes est nécessaire pour la proposer, suivant les disponibilités de l'association. **Si vous êtes intéressés merci de téléphoner à la Mairie pour effectuer une préinscription.**

Pour vous libérer, l'Aide à Domicile pour les Personnes Agées (ADPA), prestataire de la commune, envisage les conditions de prise en charge de vos malades pendant le temps de la formation.



CCAS : appel à la générosité

Le Centre Communal d'Action Sociale fait un appel à votre générosité pour meubler et équiper son nouveau logement d'urgence.

Le C.C.A.S. ouvre en septembre prochain un appartement assurant un hébergement pour les personnes en situation d'urgence temporaire. Situé au dernier étage de la future Maison des Associations, cet appartement de 52,60 m² est composé d'un grand séjour avec kitchenette, d'une chambre, et d'une salle de bain.

Pour meubler ce logement, le CCAS a besoin de lits, de tables, d'une cuisinière électrique, d'un réfrigérateur, etc. et de tous les équipements répertoriés dans la liste ci-dessous.

Toute personne souhaitant donner un ou plusieurs objets encore utilisables peut se mettre en contact avec la Mairie, par mail ou par téléphone. Pour tout mobilier encombrant, un ramassage sur rendez-vous peut être organisé.

→ **Couchage** : 1 lit 2 personnes, 2 tables de chevet, 1 lit enfant, 1 lit parapluie, 1 armoire ou commode, 2 lampes de chevet, 2 chaises en bois ou en plastique

→ **Séjour / repas** : 1 table, 6 chaises, 1 réfrigérateur, 1 micro-ondes, 1 four mixte, 1 meuble de cuisine mural, 1 téléviseur, 1 lampadaire halogène

→ **Vaisselle** : 6 assiettes plates, 6 assiettes creuses, 6 bols, 1 théière, 1 saladier, 2 casseroles + couvercles, 1 cocotte-minute, 1 essoreuse à salade, ustensiles de cuisine (louche, ciseaux, grand couteau, écumoire), 1 panier à pain, 1 passoire, 1 ouvre-boîte, 1 bac à glaçons, 1 cafetière, 1 dessous de plat, 1 pot d'eau, 1 planche à découper, 1 égouttoir à vaisselle, 1 presse agrumes

→ **Matériel de nettoyage** : 1 machine à laver le linge à hublot, 1 bassine, 1 seau / kit de nettoyage, 1 aspirateur

→ **Matériel de puériculture** : 1 baignoire bébé, 1 table à langer

Panorama institutionnel

2012, une année d'élections !

Élection présidentielle le 22 avril et le 6 mai

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois.

Le premier tour de l'élection du Président de la République est fixé au **dimanche 22 avril 2012**, le second tour au **dimanche 6 mai 2012**.

Le Conseil constitutionnel arrête la liste des candidats à l'élection présidentielle, après avoir procédé à trois types de vérifications : les candidats doivent avoir obtenu au moins 500 soutiens (les « fameuses » 500 signatures n.d.l.r.) émanant de citoyens élus au suffrage direct ou indirect, avoir rempli une déclaration de patrimoine et être éligible au regard des critères retenus pour le scrutin présidentiel.

Un tirage au sort détermine l'ordre dans lequel les candidats figurent sur cette liste ; c'est l'ordre de l'affichage électoral officiel. Ainsi le lundi 19 mars, le Conseil constitutionnel a validé la candidature de 10 candidats pour l'élection présidentielle 2012 qui disposent des 10 panneaux que vous pouvez voir devant les 2 bureaux de vote de la commune.

La campagne électorale pour le premier tour est ouverte à compter du lundi 9 avril 2012 et prend fin le samedi 21 avril 2012 à zéro heure.

Pour le second tour, la campagne est ouverte à compter de la publication au Journal officiel, le vendredi 27 avril, des noms des deux candidats habilités à se présenter et se clôt le samedi 5 mai à zéro heure.

Pour être élu au 1er tour, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Sinon, un second tour est organisé.

Le second tour intervient 2 semaines après le premier tour. Seuls les 2 candidats arrivés en tête au premier tour peuvent se présenter.



Élections législatives le 10 juin et le 17 juin

Les députés sont élus pour cinq ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par circonscription.

Le premier tour des élections législatives est fixé au **dimanche 10 juin**, le second tour au **dimanche 17 juin**.

Les candidats et leur remplaçant doivent remplir les conditions d'éligibilité fixées par la loi au titre de leur personne ; par exemple avoir 18 ans révolus. Et respecter certaines conditions comme ne pas être candidat dans plus d'une circonscription.

Certaines fonctions occupées fondent l'inéligibilité, interdisant au candidat de se présenter, comme par exemple dans une circonscription où ils exercent leurs fonctions depuis moins d'un an à la date du scrutin, les sous-préfets, les inspecteurs du travail, les magistrats des cours d'appel, etc. (pour connaître les cas d'inéligibilité, article LO132 du Code électoral).

Enfin les cas d'incompatibilité n'interdisent pas la candidature mais s'opposent à la conservation du mandat : en cas de succès, le candidat qui veut devenir député doit choisir entre son mandat et sa fonction ; c'est le cas des magistrats, des membres du Conseil économique, social et environnemental, etc. (pour connaître tous les cas d'incompatibilité article LO139 à LO151 du Code électoral).

La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin est ouverte le lundi 21 mai 2012 à zéro heure et s'achève le samedi 9 juin 2012 à minuit. Pour le second tour éventuel, la campagne est ouverte le lundi 11 juin 2012 à zéro heure et est close le samedi 16 juin 2012 à minuit.

Pour être élu au premier tour de scrutin, il faut recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Pour qu'un candidat ait le droit de se présenter au second tour, il doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits dans la circonscription.

Si un seul candidat remplit cette condition, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages après lui peut se maintenir au second tour.

Si aucun candidat ne remplit cette condition, seuls les deux candidats arrivés en tête peuvent se maintenir au second tour.



Déroulement du vote

Au moment de voter, l'électeur présente une pièce d'identité ainsi que sa carte d'électeur.

S'il n'est plus en possession de sa carte électorale, il peut néanmoins voter en présentant une pièce d'identité, après vérification de l'inscription sur les listes électorales.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la présentation de la carte électorale est suffisante pour pouvoir voter.



Vote par procuration - mode d'emploi

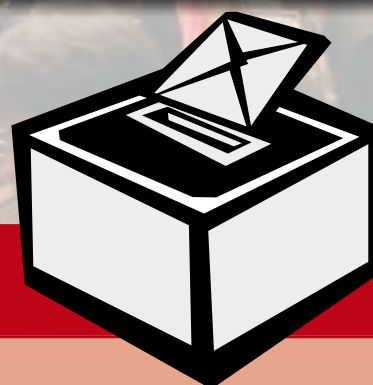
Le vote par procuration permet à un électeur absent (le mandant) de se faire représenter le jour d'une élection par un électeur de son choix (le mandataire).

Le mandataire doit être inscrit dans la même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur dans le même bureau de vote. Il ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.

Le mandant effectue la démarche en personne auprès de la gendarmerie. Cette démarche est gratuite ; un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) doit être fourni. La procuration est remplie sur place et fait état des renseignements concernant le mandataire. L'attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement y est jointe. Les motifs sont les suivants :

- obligations professionnelles ou formation empêchant de se rendre dans le bureau de vote le jour du scrutin,
- état de santé, handicap ou assistance à une personne malade ou infirme,
- inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de la résidence

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.



Horaires et lieux de vote au Touvet

Deux bureaux de vote ouvrent au Touvet pour chaque scrutin de 8h à 18h.

Le bureau de vote numéro 1 : dans la salle du conseil de la mairie, pour les habitants de la partie sud de la commune.

Le bureau de vote numéro 2 : dans l'école maternelle, pour les habitants de la partie nord de la commune.

Reportez-vous à votre carte d'électeur pour connaître votre bureau de vote.

Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 février

Associations

Subvention à la FCPE de Pontcharra (07/02/12)

L'association organise chaque année une Bourse aux Livres, qui permet aux élèves de bénéficier d'un accès gratuit aux ouvrages qui leur sont nécessaires. Avec la réforme du lycée introduite en 1^{ère}, la FCPE a dû faire face à des charges trop importantes. Une subvention est demandée aux 10 communes qui envoient leurs enfants au lycée. Elle est de 10 € par élève, soit un total de 200 € pour le Touvet.

Accord à l'unanimité

Tarifs du Tennis (07/02/12), inchangés, en accord avec la commune de Saint Vincent de Mercuze.

Tarifs annuels :

	Commune	Extérieur
• Abonnement individuel plus de 18 ans	48 €	64 €
• Abonnement famille	79 €	97 €
• Abonnement individuel moins de 18 ans	-	33 €
• Abonnement individuel étudiant 18-25 ans	32 €	48 €

Tarifs horaires

• Si un des deux joueurs est abonné	5 €	10 €
• Si les deux joueurs ne sont pas abonnés	10 €	10 €

Caution pour la clé (non encaissée) : 15 €

Accord à l'unanimité

Bibliothèque

Convention pour l'organisation de Giboulivres (07/02/12) manifestation élaborée au profit des enfants de 10 communes. La commune de Biviers est le porteur financier du projet cette année. Il faut donc passer une convention avec cette commune pour lui verser les frais liés aux rencontres qui se tiendront au Touvet, soit 580 €. Deux auteurs rencontreront les élèves de maternelle et de primaire du Touvet au cours de quatre rencontres.

Accord à l'unanimité

Création d'un poste « d'assistant qualifié de conservation et des bibliothèques » (07/02/12) pour l'ouverture et le pilotage de la nouvelle bibliothèque du Touvet.

Accord à l'unanimité

Finances

Suppression de la régie de recette de la halte garderie : paiement direct au trésor public (07/02/12) pour alléger la charge de travail de la responsable de la halte-garderie. Les parents payent désormais directement au Trésor public.

Accord à l'unanimité

Demande de prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement du logement d'urgence place de la Gare (07/02/12) agréé PLAI, de 50 000 €, avec un intérêt de 2,15%.

Accord à l'unanimité

Autorisation d'ouverture d'un compte à terme (07/02/12). Il est proposé de placer l'argent disponible lié aux emprunts réalisés par la commune en 2011 pour le financement de ses grands projets d'investissements, soit dans l'immédiat 1,4 M€, sur un compte à terme géré par le Trésor Public, au taux du marché.

Accord à l'unanimité

Personnel

Rémunération des stagiaires en cas d'embauche par la mairie (07/02/12)

Les stages en entreprise sont rémunérés au-delà de trois mois.

Accord à l'unanimité pour fixer le montant minimal de cette rémunération à 30 % du SMIC



Urbanisme

Achat d'un terrain dans le cadre du projet de voirie de la ZA du Bresson (07/02/12). Pour finaliser la voirie, tranche 2, il convient d'acquérir 200 m² auprès de 2 propriétaires privés.

Accord à l'unanimité

Autorisation pour le maire de signature de trois « projets urbains partenariaux » (PUP) (07/02/12)

Trois terrains au Vivier ont été classés en zone constructible sans aucune analyse de la capacité des réseaux. Afin de permettre aux propriétaires de construire, une convention permet de faire supporter aux acquéreurs le coût des managements nécessaires : électricité, eau, élargissement de la voirie. La mairie peut prendre à sa charge ce qui relève de l'intérêt collectif.

Accord à la majorité ; une abstention



Scolaire et Enfance

Modification du règlement intérieur de la halte garderie (07/02/12) apportant des précisions sur un certain nombre de points, en particulier l'attribution des places par la Commission d'Admission, le dossier d'inscription, les modalités à respecter en cas de départ, etc. Le nouveau règlement doit être présenté aux parents très bientôt.

Accord à l'unanimité

Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère pour le fonctionnement du RAM (07/02/12) d'un montant de 1 500 €

Accord à l'unanimité



Culture-Animation

Fixation du tarif du repas lors de la journée sur l'Afghanistan (07/02/12)

Cette journée, organisée par un professeur de français du collège, Madame Schmitt, aura lieu le 24 mars prochain. Au programme, présentation d'un film et d'un documentaire sur l'Afghanistan, défilé de costumes traditionnels, dégustation de plats afghans et présentation par son auteur du livre « De Marseille à Kaboul ». La manifestation est gratuite mais le repas est payant au tarif de 5 €.

Accord à l'unanimité

Demande de subvention pour le projet Macadam (07/02/12)

La manifestation n'a lieu qu'au Touvet. Une subvention est demandée à la Communauté de Communes pour Macadam.

Accord à l'unanimité

Fixation des tarifs pour le concert de l'Atelier des Musiciens du Louvre au Château du Touvet (07/02/12)

Le concert aura lieu le 3 mai prochain, au château du Touvet.

Il est proposé de porter les tarifs d'entrée de 8€ (pour les chômeurs, les étudiants, les jeunes de moins de 18 ans) à 12 € par personne. Les places sont vendues à la mairie à partir du 19/03.

Accord à l'unanimité



Fin de travaux & inaugurations

Inauguration de l'UMT (Unité Mobile de Traitement de l'eau)



Sur le parking de Netto, par un froid polaire, Laurence Théry, maire, entourée de Georges Bescher, conseiller général du canton, vice-président chargé de l'habitat au Conseil Général de l'Isère, de nombreux élus, d'habitants courageux et des entreprises ayant réalisé l'ouvrage a coupé un ruban très symbolique.

Avec l'inauguration le vendredi 3 février de l'Unité Mobile de Traitement de l'eau, c'est une page difficile de l'histoire du Touvet qui se referme pour un temps : celui de l'insuffisance en eau potable interdisant toute construction dans la commune. Le maire a remercié les entreprises (Alpes-Études, Moulin TP, Véolia, GDN, Multiclôtures) et les fonctionnaires d'État de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui ont permis la réalisation de ce projet.

L'installation comprend une station de pompage de la nappe phréatique, au captage de la Frette, à raison de 40 m³/h, une unité de filtrage de l'eau pour la décharger de trop-plein de magnésium et de fer. Une deuxième installation achemine l'eau vers le réservoir des Roumes.

Le coût global de l'opération se monte à un million d'euros, avec un financement de 800 000 € de l'Agence de l'Eau et 200 000 € du Conseil Général.

« C'est une étape importante dans la politique municipale, intercommunale, départementale, pour que le Touvet puisse enfin être en adéquation avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) en cours d'adoption. Ainsi, nous allons pouvoir atteindre le rythme de 50 logements, sachant que sur le Grésivaudan ce sont 2 500 demandes de logements sociaux qui ne peuvent être satisfaites ».

Georges Bescher a rappelé pour sa part que nous sortions de 30 années de « non-cohérence territoriale entre l'eau, les transports, l'urbanisation intensive, la déprise territoriale agricole » et que « le Touvet, considéré comme pôle urbain, se donne effectivement les moyens d'être en harmonie avec les préconisations du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) », lequel regroupe 250 communes du département.

La nouvelle plate-forme courrier du Touvet a ouvert ses portes

Depuis le 21 février dernier, la plate-forme de distribution du courrier du Touvet s'est implantée dans la zone d'activité du Bresson.

La plate-forme de distribution du courrier du Touvet, située rue de Prépontin, distribue 18 100 objets par jour sur 16 communes. Elle rassemble dans un bâtiment entièrement neuf les facteurs de Goncelin et du Touvet.

Trente-huit agents travaillent au sein de cet établissement, dont 28 facteurs qui assurent 22 tournées de distribution du courrier. Cette nouvelle installation vise deux objectifs : améliorer les conditions de travail des postiers, et améliorer la qualité de service rendue aux clients.

Une évolution des conditions de travail pour les postiers

La nouvelle plate-forme courrier du Touvet dispose d'une surface de plus de 621 m², dont un hall d'exploitation de près de 462 m². Spacieuse et fonctionnelle, elle offre aux facteurs de nouveaux équipements : 22 casiers hybrides modulaires, des tapis anti-fatigue, des sièges assis-debout pour trier le courrier. Elle permet également le chargement et le déchargement des camions en toute sécurité pour les postiers.

Une amélioration de la qualité de service aux clients

La nouvelle plate-forme de distribution du courrier dispose d'un espace totalement dédié aux clients professionnels du Touvet et de Goncelin, avec un guichet spécifique. Un parking gratuit leur est dédié, pour leur rendre l'établissement plus accessible (59 places de parking dont 3 pour personnes handicapées).

Tous les services « courrier » de La Poste sont proposés : boîtes postales, dépôt et affranchissement d'objets, achats de timbres et de produits Prêt-à-Poster, services de collecte et de remise.

Informations pratiques

La plate-forme de distribution du courrier du Touvet est ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h15 et le samedi de 8h45 à 11h. Horaires de levée du courrier : 16h15 en semaine, 11h le samedi.



Naissances

Le 18 décembre 2011 : Evan PEYRON
 Le 10 janvier 2012 : Kylian JOUFFREY
 Le 11 janvier 2012 : Eliott BOYER
 Le 14 janvier 2012 : Ines ALOISI
 Le 15 janvier 2012 : Gaspard BEAURAIN
 Le 30 janvier 2012 : Tom TONEGUZZO
 Le 10 février 2012 : Nathan PAYET



Décès

Le 25 décembre 2011 : Emélie PRINCET veuve VANVERT
 Le 6 janvier 2012 : Marie-Thérèse PRESTAIL veuve GIRAUD
 Le 6 janvier 2012 : Santa ZANON veuve CAPITELLI
 Le 24 janvier 2012 : Martine MAGNON

Le 28 janvier 2012 : Marcelle GAILLARD veuve GAGNIERE
 Le 6 février 2012 : Rosa FIEGO veuve SORIN
 Le 11 février 2012 : Joséphine LAURENT veuve MUKLIMANN
 Le 19 février 2012 : Georgette COL
 Le 20 février 2012 : Augustine CADIN
 Le 25 février 2012 : Louis PERONNET-VELLAZ
 Le 3 mars 2012 : Marcelle CRASSAT veuve MICHALLON
 Le 8 mars 2012 : Eddo DAVID
 Le 10 mars 2012 : Félicie PORCHEZ veuve GARCIN



Petites Annonces



La pêche, c'est en ligne !

Une petite révolution dans le monde de la pêche.
 Vous pouvez désormais acheter votre permis de pêche sur internet, à l'adresse « www.cartedepeche.fr »
 Un slogan : CLIQUER – IMPRIMER – PÊCHER
 Quelques avantages : Pas d'attente, pas de déplacement.
 Disponibilité 24h/24 et 7j/7 en tout lieu disposant d'une connexion internet.
 En cas de perte de la carte, 10 réimpressions possibles par le pêcheur.
 Possibilité de paiement en 2 fois pour la carte interdépartementale.
 Vous trouverez toutes les explications sur le site de l'AAP-PMA de BELLEDONNE :
<https://sites.google.com/site/belledonneaappma/>

Le Coffre à Jouer

Vous disposez d'un peu de temps libre ?
 Pourquoi ne pas « jouer » avec nous ?

Nous formons une petite équipe d'une dizaine de personnes de tous âges et de tous horizons et pour faire face au nombre grandissant d'adhérents, nous recherchons de nouvelles forces vives. Pourquoi pas vous ? Lancez-vous !

Contacts :
 Corine BECKER
 Tél : 04 76 13 43 18
 Mél : contact@ludotheque-touvet.fr

Anne EISELE
 Tél : 04 76 08 57 63
 Mél. : anne@eisele.fr

Au centre de loisirs – Clos SCHMITT
 Mercredi matin 10H à 12H (nouveau - à l'essai)
 Mercredi après-midi de 16H à 18H30
 Vendredi soir de 18H à 20H

www.ludotheque-touvet.fr



CABINET EKILIBRE

Mathieu DEVERNAY Masseur-Kinésithérapeute D.E, Ostéopathe D.O et Armand GSTALDER Masseur-Kinésithérapeute D.E praticien en Chaînes Musculaires vous accueillent dans leur nouveau cabinet de 80 m² entièrement rénové.

Le cabinet Ekilibre est ouvert du lundi au vendredi pour des soins manuels et individuels aussi bien au cabinet qu'à domicile.
 Nous vous proposons également du Massage bien-être.

Le cabinet est situé au :
 544 Grande Rue - 38660 LE TOUVET

Pour prendre rendez-vous veuillez nous contacter au 04 76 08 27 18 ou simplement passer au cabinet.

Regards sur...

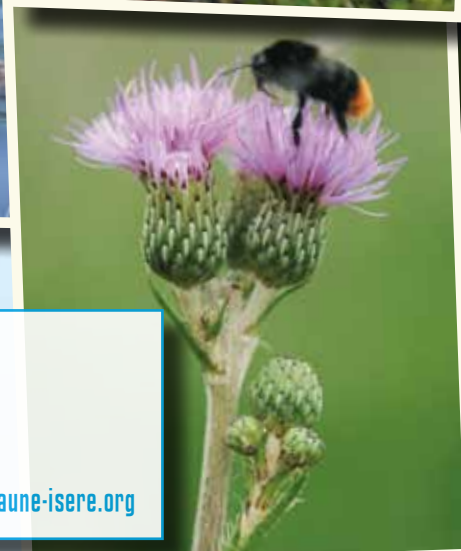
Le patrimoine naturel du Touvet

Reconnaissez-vous ces fleurs et ces animaux ?

Plus de 83 espèces d'oiseaux et 385 espèces de fleurs ont été observées dans la commune du Touvet !

Le Conseil général de l'Isère et la commune du Touvet s'impliquent pour mieux connaître et sauvegarder le patrimoine naturel du Grésivaudan : corridor biologique, marais de la frette, le zéro pesticide ...

Vous souhaitez mieux les connaître et partager vos observations ? Contactez-nous !



Pour en savoir plus ...

Vous pouvez consulter le site du Conseil général :

www.isere.fr/49-environnement.htm

et de ses partenaires :

Gentiana : www.gentiana.org/page:inforis

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) : www.faune-isere.org